



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 44	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 20 janvier 2026

Vote(s) pour : 47
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 26 janvier 2026,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, 1er Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n°2026-01-26-BD-37 :

Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) d'Ars-sur-Moselle : Définition des modalités de la mise à disposition du public.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L.5217-2 relatif aux compétences d'une métropole,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal d'Ars-sur-Moselle en date du 30 juin 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune,

VU les délibérations du Bureau délibérant de Metz Métropole en dates du 16 avril 2018 et 24 janvier 2022 approuvant les modifications simplifiées n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Ars-sur-Moselle,

VU la délibération du Bureau de Metz Métropole en date du 11 juin 2019 approuvant la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Ars-sur-Moselle,

VU l'arrêté du Président de Metz Métropole – PT n°50/2025 du 16 décembre 2025 engageant la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme d'Ars-sur-Moselle,

VU le projet de modification simplifiée n°3 du PLU d'Ars-sur-Moselle et notamment sa notice de présentation,

CONSIDERANT la nécessité de faire évoluer certaines dispositions du PLU d'Ars-sur-Moselle,
CONSIDERANT qu'il y a lieu, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, d'organiser la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du PLU d'Ars-sur-Moselle, de l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées, et permettre aux personnes intéressées de formuler leurs observations,

DECIDE de fixer les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune d'Ars-sur-Moselle, de l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées, comme suit :

- la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°3 du PLU d'Ars-sur-Moselle en Mairie d'Ars-sur-Moselle et au siège de Metz Métropole (Service Stratégies et Dynamiques Territoriales) du 1^{er} juin au 3 juillet 2026 inclus,
- la mise à disposition d'un registre papier en Mairie d'Ars-sur-Moselle et au siège de Metz

APP

Métropole (Service Stratégies et Dynamiques Territoriales), permettant au public d'y consigner ses remarques,

- la mise en ligne du projet de modification simplifiée n°3 sur les sites internet de la commune d'Ars-sur-Moselle et de Metz Métropole,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents utiles au dossier,

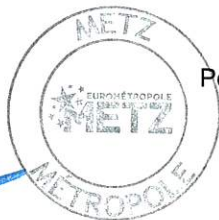
PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie d'Ars-sur-Moselle et au siège de Metz Métropole durant un mois,

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire dès lors qu'elle aura fait l'objet des mesures de publicité précitées et qu'elle aura été transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat.

Metz, le 27 janvier 2026

Le Secrétaire de séance


Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte
057-200039865-20260126-2026-01-BD37-DE

Numéro de l'acte : 2026-01-BD37
Date de décision : lundi 26 janvier 2026
Nature de l'acte : DE
Objet : Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) d'Ars-sur-Moselle : Définition des modalités de la mise à disposition du public.
Classification : 2.1 - Documents d urbanisme
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 29/01/2026
Numéro AR : 057-200039865-20260126-2026-01-BD37-DE
Document principal : 99_DE-37.pdf

Historique :

29/01/26 13:47	En cours de création	
29/01/26 13:48	En préparation	Catherine DELLES
29/01/26 15:04	Reçu	Catherine DELLES
29/01/26 15:05	En cours de transmission	
29/01/26 15:06	Transmis en Préfecture	
29/01/26 15:11	Accusé de réception reçu	